

ODDO BHF ALGO EMERGING MARKETS

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....	3
rapport d'activité	8
rapport du commissaire aux comptes.....	14
comptes annuels	17
bilan	18
actif	18
passif	19
hors-bilan.....	20
compte de résultat.....	21
annexes	22
règles & méthodes comptables	22
évolution actif net	26
compléments d'information	27
inventaire.....	41

Société de gestion	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS 12, boulevard de la Madeleine - 75009 Paris.
Dépositaire et conservateur	SOCIETE GENERALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	CONSEIL ASSOCIES, DFK INTERNATIONAL 50, Avenue de Wagram 75017 PARIS Signataire : Monsieur Jean-Philippe MAUGARD

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

OPCVM « Actions Internationales ».

Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : Capitalisation

Affectation des plus ou moinsvalues nettes réalisées : Capitalisation

Fonds de fonds :

Jusqu'à 10% de l'actif net.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Fonds est de surperformer, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, l'indice « MSCI Emerging Markets » (Dividendes nets réinvestis), après la prise en compte des frais de gestion, à travers une sélection d'actions figurant principalement dans cet indice.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice MSCI Emerging Markets (dividendes net réinvestis). L'administrateur de cet indicateur est MSCI Limited.

L'indicateur de référence du Fonds est l'indice MSCI Emerging Markets en USD converti en EUR, qui suit l'évolution des moyennes et grandes capitalisations boursières des pays émergents.

Il est calculé sur une base quotidienne sur les cours de clôture et dividendes réinvestis par MSCI.

Des informations complémentaires sur l'indicateur de référence sont accessibles sur le site internet de MSCI (www.msci.com). L'administrateur de l'indice de référence (MSCI) est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cession de fourniture de cet indice.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que l'indicateur de référence ne constitue pas une limitation de l'univers d'investissement du Fonds. Il permet à l'investisseur d'apprécier le profil de risque du Fonds. La performance et la composition du portefeuille du Fonds pourront s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :

Le Fonds investira au moins 70 % de ses actifs nets dans des actions figurant dans l'indice MSCI Emerging Markets.

La sélection des actions de ce Fonds est effectuée à l'aide d'un outil quantitatif propriétaire (Algo 5). Algo 5 évalue les actions d'émetteurs situés dans les principaux marchés émergents (Brésil, Chine, Inde, Corée du Sud...) en se fondant sur cinq stratégies factorielles :

1. Valorisation : sélection d'actions fondamentalement sous-évaluées, notamment en raison d'un niveau élevé de rendement des dividendes ou faible ratio cours sur bénéfices.

2. Momentum : sélection d'actions dont les performances à moyen terme sont supérieures à la moyenne du marché. A cet égard, la vitesse d'évolution des cours sur les 12 derniers mois (momentum) ainsi qu'un indicateur de puissance de tendances sont notamment analysés.

3. Risque : sélection de titres présentant de faibles indicateurs de risques comme par exemple un coefficient bêta inférieur à 1 et volatilité inférieure aux moyennes de marché.

4. Croissance : sélection de titres jouissant d'une croissance élevée, notamment grâce à l'analyse de la croissance des résultats et des dividendes.

5. Révisions : sélection de titres bénéficiant d'une dynamique positive des opinions des analystes, notamment grâce à la prise en compte de la dynamique des révisions des opinions des analystes.

Au sein de chaque stratégie, les actions bénéficiant des meilleurs scores sont sélectionnées afin de viser à créer un portefeuille diversifié d'actions. L'allocation par stratégie pourra être adaptée en fonction des conditions de marchés. Le gérant ne prend aucune décision d'investissement discrétionnaire.

Le Fonds n'est pas couvert contre le risque de change et sera exposé à ce risque jusqu'à 100% de son actif net. L'exposition du Fonds tous types d'actifs et tous marchés confondus, est limitée à 200 % de l'actif net du Fonds.

• Principales catégories d'actifs utilisés (hors dérivés intégrés) :

o Actions :

Le portefeuille du Fonds est en permanence investi à hauteur de 70% minimum en actions figurant dans l'indice MSCI Emerging Markets.

o Actions ou parts d'OPC :

Le Fonds peut être investi à hauteur de 10 % en parts ou actions :

- d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement,
- de FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE,
- de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Les parts ou actions de ces FIA ou fonds d'investissement doivent répondre aux quatre critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier ; à savoir (i) surveillance équivalente à celle applicable aux OPCVM et coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance du FIA (ii) niveau de protection des porteurs équivalent à celui des OPCVM, (iii) leur activité doit faire l'objet de rapports semestriels et annuels détaillés et (iv) ne peuvent détenir eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans des parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement étrangers

Ces OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management SAS et/ou ODDO BHF Asset Management GmbH. Les stratégies d'investissement de ces OPC seront compatibles avec la stratégie d'investissement du Fonds.

1) Instruments dérivés :

Le Fonds pourra intervenir sur tous instruments financiers à terme ferme ou conditionnel négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français et étrangers, dans la limite de 200% de l'actif net. Les interventions du Fonds pourront se faire en vue d'exposer ou de couvrir le portefeuille à des actions, des secteurs d'activités ou des indices de marchés, dans le but d'atteindre l'objectif de gestion affiché, à travers des contrats de futures ou options, ainsi que des contrats de change à terme ou de swap de change (utilisés pour la couverture du risque de change lié à la détention d'actifs libellés en devises étrangères).

Le Fonds n'aura pas recours aux Total Return Swaps.

2) Pour les titres intégrant des dérivés :

Le gestionnaire exclut les titres incluant des dérivés dans la gestion du portefeuille du Fonds.

3) Pour les dépôts :

Le Fonds peut effectuer des dépôts pour la rémunération de la trésorerie dans la limite de 20% de son actif net.

Utilisés dans le cadre de la gestion des disponibilités quotidiennes du Fonds, ils contribueront à la réalisation de l'objectif de gestion à hauteur de leur niveau de rémunération.

4) Pour les emprunts d'espèces :

Le Fonds pourra recourir aux emprunts d'espèces à hauteur de 10% de son actif net afin de faire face à un décalage temporaire entre les flux d'achats et de ventes de titres émis sur le marché ou à des flux de rachats importants .

5) Pour les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Fonds peut recourir dans un but de gestion de la trésorerie, d'optimisation des revenus du Fonds, aux prises en pension.

Les opérations éventuelles d'acquisitions temporaires de titres seront toutes réalisées dans des conditions de marché et dans la limitation suivante :

100% maximum de l'actif net du Fonds en cas de prises en pension.

Ces opérations seront réalisées sur les titres de créance et instruments du marché monétaire mentionnés dans la rubrique « Actifs (hors dérivés intégrés) ».

La proportion cible d'actifs sous gestion qui feront l'objet de telles opérations sera de 5 %.

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Les opérations d'acquisitions temporaires de titres pourront être effectuées avec ODDO BHF SCA, ou avec des établissements bancaires de l'Union européenne qui seront de notation minimale de crédit de A-.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous reporter au rapport annuel du Fonds.

6) Gestion des garanties financières :

Dans le cadre de réalisation de transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et d'opérations d'acquisition temporaire de titres, le Fonds est amené à recevoir des actifs financiers à titre de garantie.

Les garanties financières reçues ont pour but de réduire l'exposition du Fonds au risque de défaut d'une contrepartie. Elles seront uniquement constituées en espèces.

Par exception à ce qui précède, et uniquement dans le cadre des prises en pension, le Fonds recevra en garantie des titres obligataires classiques de notation minimum A-, et/ou des titres émis par des Etats dont la notation est au minimum de AA-. En tout état de cause, l'émission du titre reçu en garantie devra être supérieure à 100 millions d'euros et l'emprise du Fonds sur ce titre sera limitée à 10%.

Les opérations, pouvant entraîner la mise en place de garanties financières, pourront être effectuées avec un établissement de crédit de l'Union européenne qui pourra appartenir au groupe ODDO BHF.

Toute garantie financière (collatérale) reçue respectera conformément à la réglementation les éléments suivants :

- les critères de liquidité, d'évaluation (au moins quotidienne et actifs n'affichant pas une haute volatilité sauf à obtenir des décotes suffisantes), de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation indépendance par rapport à la contrepartie) et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net,
- elle est détenue par le Dépositaire du Fonds ou tout tiers, sur un compte ségrégué, faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières,
- les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par le Fonds à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci,
- les garanties financières en espèces seront uniquement placées en dépôts auprès d'entités éligible ou investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension (à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que le Fonds puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus) ou en OPC monétaire court terme.
- les garanties financières ne seront pas réutilisées.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques identifiés par la Société de Gestion et présentés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur de se faire sa propre opinion indépendant de celle de la Société de Gestion, d'analyser le risque de tout investissement qu'il effectue avec le cas échéant l'aide d'un conseiller en investissement financier et de bien vérifier que l'investissement envisagé est en adéquation avec sa situation financière et sa capacité à prendre des risques financiers.

Vous pouvez vous référer au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur afin de savoir dans quelle catégorie de risque est classé votre Fonds.

A titre principal, le Fonds sera exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital :** Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

- **Risque actions :** Le Fonds investit sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative du Fonds pourra être amenée à baisser.

- **Risque pays émergents :** Ce risque est lié aux conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels le Fonds investit, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales et être affectés par divers types de perturbations (comme l'évolution de la fiscalité, de la stabilité politique ou un manque de liquidité temporaire sur ces valeurs). Ces perturbations peuvent entraîner des problèmes de règlement/livraison susceptibles d'avoir un impact sur les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider des positions pouvant entraîner ainsi une forte baisse de la valeur liquidative du Fonds. Le Fonds peut être intégralement exposé au risque pays émergents.

- **Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations :** Le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations. Les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations et peuvent donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative. Par ailleurs le volume réduit de ces marchés peut présenter un risque de liquidité. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Fonds et les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions, notamment, en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative du Fonds.

- Risque de change : Ce risque est lié aux portefeuilles investis totalement ou partiellement en titres libellés en devises, et réside dans la variation du prix des devises par rapport à la devise de référence du Fonds. Ainsi, un titre, dont la valorisation dans sa devise ne changerait pas, est néanmoins affecté par les variations de cette devise face à l'Euro et peut, par conséquent, faire varier à la baisse la valeur liquidative du fonds.

- Risques liés à l'engagement sur des instruments financiers à terme : Le Fonds peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100% maximum de l'actif. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds pourra être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec un établissement de crédit ou de contrats d'acquisition et de cessions temporaires de titres. Le Fonds est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations. Certains contrats de marché exposant le Fonds au risque de contrepartie pourront être signés avec une société du groupe ODDO BHF.

- Risque de liquidité des actifs sous-jacents : La faible liquidité d'un marché le rend sensible à des mouvements significatifs d'achat/ vente, ce qui augmente la volatilité du fonds dont les actifs sont cotés ou négociés sur ce marché et peut impacter la valorisation de ces actifs et, le cas échéant, les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider des positions. Le manque de liquidité est lié notamment à certaines caractéristiques géographiques (pays émergents), sectorielles (valeurs de petites et moyennes capitalisations ou à certaines catégories de titres sur lesquels le fonds est amené à investir. La valeur liquidative du Fonds peut donc dans ces cas être amenée à varier fortement à la baisse.

Une part significative des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du Fonds dans son ensemble.

- Risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties : le porteur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des titres reçus en garantie, la valeur liquidative du FCP pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, le porteur pourra également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.

- Risques liés à l'utilisation de surexposition : Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes classes d'actifs pourra être de 200% de l'actif net du Fonds. Le risque est donc de voir la valeur liquidative du Fonds être amplifiée à la baisse en cas d'évolution défavorable des marchés. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé. Ce levier permet d'accroître les espoirs de gains mais également accentue les risques de perte.

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs.

Garantie ou protection : Néant (ni capital, ni un niveau de performance n'est garanti).

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout résident des Etats-Unis d'Amérique (ci-après «

U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par la Securities and Exchange Commission ou SEC, sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable du Président de la Société de gestion du Fonds. Le Fonds n'est pas, et ne sera pas, enregistré(e) en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable du Président de la Société de gestion du Fonds. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le Fonds dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Par « US person », le Prospectus désigne une « U.S. Person » telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903). Une telle définition des « US Persons » est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm>

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1er juillet 2014, dès lors que le Fonds investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%. Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

Le Fonds, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

En dehors de ces restrictions le Fonds est ouvert à tous les souscripteurs avec les particularités suivantes.

- **Part CR-EUR** : les parts CR-EUR sont destinées à tous les investisseurs dont les investisseurs institutionnels (mutuelles, caisses de retraite, compagnies d'assurance), les gérants de trésorerie des grandes entreprises, et particulièrement aux personnes physiques.
- **Part GC** : les parts GC sont réservées aux (i) compagnies d'assurance agréées par ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS, en représentation des unités de compte souscrites dans le cadre de « l'option conseillée » des contrats de leur gamme et aux (ii) clients de ODDO BHF SCA ayant par ailleurs conclu une convention de conseil avec un conseiller en investissement financier partenaire de ODDO BHF SCA.
- **Parts CN-EUR** : Les parts CN sont disponibles uniquement sur décision de la Société de Gestion et ne donneront droit à aucune rétrocession. Les parts sont réservées aux (i) investisseurs souscrivant via un intermédiaire fournissant le service de conseil en investissement de manière indépendante conformément à la Directive MIF 2; (ii) investisseurs souscrivant via un intermédiaire financier sur la base d'un accord d'honoraires conclu entre l'investisseur et l'intermédiaire, mentionnant que l'intermédiaire est rémunéré exclusivement par l'investisseur ; (iii) sociétés fournissant le service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers conformément à la Directive MIF 2 ; (iv) OPC gérés par les sociétés du Groupe ODDO BHF et (v) ODDO BHF SCA fournissant le service de conseil en investissement sur la base d'un accord d'honoraires écrit conclu avec l'investisseur.
- **Parts CI-EUR** : Parts réservées aux contreparties éligibles et aux investisseurs professionnels au sens de la Directive 2014/65/UE (dite « MIF 2 »).

• **Profil type de l'investisseur** : Le profil type du souscripteur est caractérisé par sa faible aversion au risque.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à un horizon de 5 ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Fonds.

• **Durée de placement recommandée** : 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

A compter du 1er juillet 2014, le Fonds est régi par les dispositions de l'annexe II, point II. B. de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en oeuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (Dite loi FATCA).

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

A l'étranger, dans les pays où le Fonds investit, les plus-values de cession mobilières réalisées et les revenus de source étrangère perçus par le Fonds peuvent être soumis à une imposition, généralement sous forme de retenues à la source. L'imposition de retenues à la source peut être réduite ou supprimée lorsque les Etats concernés ont signé des conventions fiscales.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion n'assume aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

Rachat de part suivi d'une souscription : le Fonds étant constitué de plusieurs catégories de parts, le passage d'une catégorie de parts à une autre par un rachat suivi d'une souscription à une autre catégorie de parts constitue fiscalement une cession à titre onéreux susceptible de dégager une plus-value imposable.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès d'ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS - 12, boulevard de la Madeleine - 75009 Paris. Tél : 01 44 51 84 14. email : information_oam@oddomeriten.eu*
- *Date d'agrément par l'AMF : 29 octobre 1993*
- *Date de création du Fonds : 19 novembre 1993*

rapport d'activité

Contexte macroéconomiques et performances des marchés actions en 2018-19

Si la croissance mondiale était restée sur des niveaux satisfaisants au 1er semestre 2018, elle a cependant été revue à la baisse lors du second semestre, avec une année 2018 se concluant par un trou d'air sur la croissance américaine et également sur les marchés d'actifs risqués. Cela a notamment concerné l'Europe mais aussi certains pays émergents dont la Chine. A l'inverse, les Etats-Unis ont largement profité des mesures prises par l'administration Trump avec une croissance d'environ 3% en 2018, bien que heurtée en fin d'année Conjuguee avec une poursuite de la décrue du chômage (3.7%...) et des salaires qui commencent à accélérer, on comprend que la Fed ait procédé à 4 hausses de taux en 2018. Surtout, la Fed a initié la réduction de la taille de son bilan (50Md\$ par mois environ) ce qui s'est traduit par une moindre liquidité dans le marché qui explique au moins partiellement les périodes de volatilité fin 2018. En ce début 2019, la croissance économique peine à se stabiliser ce qui se traduit par un brusque revirement des Banques Centrales. Après avoir communiqué dès le T1 sur la nécessité d'être patient avant de poursuivre tout resserrement, le T2 aura été l'occasion pour les banques centrales de remettre en avant leurs possibilités de réagir symétriquement aux nouvelles données économiques, positionnement traduit par les marchés obligataires comme la préparation d'un cycle de baisse des taux FED à venir.

Le second facteur d'inquiétude a concerné le retour du risque politique qui avait sans doute été un peu oublié, et qui tarde à se dissiper en 2019. Au plan global tout d'abord avec la rhétorique protectionniste de Mr Trump qui s'est d'ores et déjà traduite par environ 500Md\$ d'importations chinoises désormais taxées entre 10% et 25% alors que des espoirs d'accord fin mars avaient porté les marchés début 2019. En Europe ensuite avec les incertitudes sur le Brexit et le désaccord sur le budget Italien. Même si un accord a finalement été trouvé entre le Royaume-Uni et la Commission Européenne, il n'a pas été accepté par le Parlement britannique malgré 3 votes qui auront finalement coûté sa place à Madame May. Et alors que la date butoir était initialement fixée au 29 mars 2019 pour une sortie de l'Union Européenne avec ou sans accord, bien malin qui pourrait affirmer aujourd'hui l'issue que prendra le Brexit au regard des attermoissements de part et d'autre de la Manche. Enfin, les pays émergents n'ont pas échappé à ces incertitudes politiques entre doutes sur l'indépendance de la Banque Centrale (Turquie) ou élection de candidats considérés comme populistes (Brésil). Le G20 d'Osaka aura plus été l'occasion d'un cessez le feu que d'un réel début de nouveaux pourparlers entre négociateurs américains et chinois.

Enfin, et cela concerne plus spécifiquement la zone Euro, les prévisions de résultat ont été régulièrement revues en baisse depuis un an et s'affichent aujourd'hui environ 5 à 7% plus bas qu'il y a un an. Toutefois, tous les secteurs n'ont pas été touchés par ce momentum négatif qui a notamment concerné les Banques, les Telecom et la Chimie. La situation est radicalement différente aux Etats-Unis où les sociétés ont bénéficié à la fois de la dynamique de la croissance économique et des mesures fiscales qui se traduisent par une hausse de plus de 20% des bénéficiés. Au final, la contreperformance des marchés actions signifie que les niveaux de valorisation sont aujourd'hui beaucoup plus attractifs qu'il y a un an.

Performances

Sur un an, la performance nette du fonds est de -5.28% en , tandis que, du 29/06/2018 au 20/01/2019, son indicateur de référence le MSCI AC ASIE EX JAPAN a une performance de -4.14% et du 21/01/2019 au 28/06/2019 son nouvel indicateur, le MSCI EMERGING MARKETS NR, a une performance de 4.67%. Le fonds Investec Global Strategy Fd Asian Equity étant le principal détracteur (-13.7% en sur la période) et le Fonds State Inv ICVC Stew Asia Pacific Leaders Fund le principal contributeur à la performance (+0.64% en sur la période).

Mouvements

Pendant l'exercice sous revue, la stratégie de gestion a été entièrement changée. Le fonds est à présent géré selon notre modèle de sélection quantitatif propriétaire Algo 5. La philosophie du modèle Algo 5 est de créer un portefeuille de valeurs avec une maîtrise du risque et une surperformance constante à partir d'un modèle quantitatif solide éliminant les facteurs irrationnels humains trop intuitifs. Le modèle sélectionne les actions en se fondant sur cinq stratégies factorielles : valeur, croissance, momentum, révision et risque.

La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie a commencé fin janvier 2019. C'est pourquoi le portefeuille a été considérablement modifié et les positions les plus importantes ont été sur Tencent, Alibaba, Samsung et TSMC. Etant donné que le modèle est remis à zero tous les trois mois le portefeuille a connu des ajustements en conséquence. Si on considère le poids respectifs des pays dans l'indice MSCI Emerging market nous sommes plus exposés sur la Chine et Taïwan au détriment de l'Afrique du Sud. Nous privilégions le secteur de la finance sur l'énergie.

Titre	Acquisition	Cession	Devises
Lyxor MSCI AC A Ex J UCITS ETF A Cap		13 036 312.66	EUR
iShares Plc MSCI AC Far East ex-Jap UCITS ETF Dist		11 148 969.50	EUR
Xtrackers MSCI AC Asia Ex Japan Swap UCITS ETF 1 C Cap		11 119 241.25	EUR
Lyxor MSCI AC A Ex J UCITS ETF Acc Cap		10 955 520.67	EUR
Xtrackers MSCI AC Asia Ex Japan Swap UCITS ETF 1 C Cap	10 678 875.26		EUR
iShares Plc MSCI AC Far East ex-Jap UCITS ETF Dist	10 671 353.00		EUR
Lyxor MSCI AC A Ex J UCITS ETF Acc Cap	10 612 540.31		EUR
Fidelity Fds Asia Focus Y USD Cap		8 911 144.18	EUR
Schroder Intl Selection Fd Asian Opportunities C Cap		8 174 972.64	EUR
Investec Global Strategy Fd Asian Equity I Cap		7 930 141.54	EUR

Perspectives

La balance des risques s'est plutôt dégradée ces derniers mois compte tenu notamment des incertitudes sur la croissance mondiale, d'un risque politique qui demeure mal maîtrisé, notamment aux Etats-Unis, et d'un léger regain de volatilité des actifs risqués.

Pour autant, ce ralentissement persistant de la croissance ne signifie pas récession; les primes de risques, notamment sur le marché action demeurent sur des niveaux élevés, la reprise des cours du premier semestre 2019 ayant été partiellement compensée par la baisse des taux souverains et la légère progression des résultats. Cela signifie que les investisseurs sont aujourd'hui relativement bien rémunérés pour prendre du risque dans un contexte de taux d'intérêt qui reste très faible, notamment en Europe. En d'autres termes, nous envisageons la fin de 2019 sous le signe de la prudence, mais sans penser que les réappréciations des actifs de ce premier semestre soient, en elles-mêmes, une raison suffisante pour réduire fortement le taux d'investissement.

Informations réglementaires

- Le Fonds ne détient aucun instrument financier émis par les sociétés liées au groupe Oddo BHF.
- OPCVM détenus par le fonds et gérés par la société de gestion à la date d'arrêt du Fonds : voir comptes annuels en annexe.
- Méthode de calcul du risque global de l'OPCVM : la méthode choisie par Oddo BHF Asset Management pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.
- Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

L'OPCVM ne prend pas simultanément en compte les trois critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance (ESG). L'ensemble des informations sur les critères ESG sont accessibles sur le site internet de Oddo BHF Asset Management à l'adresse : www.am.oddo-bhf.com.

- Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement la rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site www.am.oddo-bhf.com.

Déontologie

- Contrôle des intermédiaires

La société de gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

- Frais d'intermédiation

Les porteurs de parts du FCP peuvent consulter le document «Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation» sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

- Droits de vote

Aucun droit de vote n'est attaché aux porteurs de parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet sur www.am.oddo-bhf.com, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

- Informations sur la politique de rémunération

Les éléments réglementaires sur les rémunérations sont insérés en annexe du présent rapport.

Information sur les techniques de gestion efficaces et les instruments dérivés présents dans le fonds

Le fonds Oddo BHF Algo Emerging Markets n'a pas eu recours aux techniques de gestion efficaces et aux instruments dérivés au cours de l'exercice.

Changements intervenus au cours de l'exercice

La gestion et la stratégie du fonds ont été modifiées profondément.

La liste de ces changements est décrite dans la lettre aux porteurs en date du 9 janvier 2019 annexée au présent rapport annuel.

Reporting SFTR

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR : l'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 28 juin 2019.

Les modifications apportées au Fonds

A- Le profil de risque

Modification du profil rendement / risque : OUI

Augmentation du profil rendement / risque : OUI

Augmentation des frais : NON

La modification de la stratégie d'investissement du Fonds et des limites d'exposition de certaines classes d'actifs entraîne une augmentation du profil rendement risque du Fonds.

Ainsi :

- Le Fonds sera désormais investi directement en actions des pays émergents (70% minimum) et non plus uniquement exposé aux marchés émergents principalement asiatiques au travers de fonds. ; et
- L'exposition globale du Fonds aux marchés passe de 110% à 200% de l'actif net de votre Fonds.

Concernant les frais :

1. Les frais indirects, liés aux investissements dans des OPC d'OPC, disparaissent ; et
2. L'indice pris en compte pour le calcul des commissions de surperformance change. Auparavant il s'agissait de l'indice MSCI Asie (Ex-Japan). Après la mutation l'indice pris en compte pour le calcul sera le MSCI Emerging Markets. A cet égard, la Société de Gestion prolonge la période de calcul de surperformance jusqu'au 30 juin 2020 soit la date de clôture comptable de l'année suivante, afin de laisser le nouvel indicateur en vigueur pendant 12 mois au minimum. Ainsi, aucune commission de surperformance ne sera payée le 30 juin 2019.

B- Modification du nom, de l'objectif de gestion, de l'indicateur de référence, de la stratégie d'investissement et de la composition des actifs utilisés par le Fonds :

1- Objectif de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est modifié dans le cadre de cette mutation.

Avant la mutation, le Fonds avait pour objectif de gestion de surperformer sur la durée de placement recommandée de 5 ans, l'indice « MSCI AC Asia ex Japon » (Dividendes nets réinvestis) à travers une sélection des meilleurs OPC investis sur les places boursières d'Asie du Sud Est (hors Japon).

Désormais, l'objectif de gestion du Fonds est de surperformer sur la durée de placement recommandée de 5 ans, l'indice « MSCI Emerging Markets » (Dividendes nets réinvestis), après la prise en compte en compte des frais de gestion, à travers une sélection d'actions des principaux pays émergents figurant principalement dans cet indice.

3 – Modification de l'indicateur de référence

L'indicateur de référence avant la mutation était le « MSCI AC Asia ex-Japon » (Dividendes nets réinvestis) qui suit l'évolution des moyennes et grandes capitalisations boursières de pays développés (hors Japon) et de pays émergents en Asie.

Après la mutation, l'indice « MSCI Emerging Markets » (Dividendes nets réinvestis) sera l'indicateur de référence du Fonds. Il suit l'évolution des moyennes et grandes capitalisations boursières des principaux pays émergents.

4 - Stratégie d'investissement et composition des actifs

Dans le cadre de la mutation, la stratégie d'investissement et la composition des actifs du Fonds sont modifiées.

Avant la mutation, le gérant sélectionnait des fonds ayant pour vocation d'investir directement en actions de sociétés cotées en Asie du Sud Est (hors Japon) grâce une série de critères quantitatifs et qualitatifs.

Le gérant sélectionnera dorénavant des actions figurant dans l'indice MSCI Emerging Markets à l'aide d'un outil quantitatif propriétaire (Algo 5). Algo 5 évalue les actions d'émetteurs situés dans les principaux marchés émergents (Brésil, Chine, Inde, Corée du Sud...) en se fondant sur cinq stratégies factorielles.

Avant la mutation, le Fonds investissait en permanence entre 60% et 100% maximum de l'actif net en parts et actions d'OPC eux-mêmes investis en actions émises dans des pays dont l'économie est en forte croissance, et principalement, les pays asiatiques émergents (Hong-Kong, Indonésie, Malaisie, Inde Taiwan, Corée, Chine...), accessoirement l'Amérique Latine (Brésil, Chili,

Argentine, Mexique...), ou d'autres pays de la zone Asie-Océanie (le processus de sélection a un caractère discrétionnaire). Cette exposition était réalisée au travers d'OPC exclusivement, le Fonds ne détenait aucune action en direct.

Désormais, le Fonds pourra être en permanence investi à hauteur de 70% au moins en actions figurant dans l'indice MSCI Emerging Markets.

De plus, avant la mutation, le Fonds pouvait investir jusqu'à 20% de son actif en OPC monétaires, alors qu'après la mutation, l'investissement en OPC, toutes classes d'actifs confondues, sera limité à 10% de l'actif net.

Par ailleurs, l'exposition globale du Fonds aux différentes classes d'actifs était limitée à 110% de l'actif net du Fonds avant la mutation.

Après celle-ci, cette exposition globale du Fonds pourra être de 200% de son actif net.

C- Changement de dépositaire

La Société de Gestion a également souhaité changer de dépositaire : le Fonds était déposé chez ODDO BHF SCA, et après la mutation il sera déposé à la Société Générale.

Les modifications suivantes ne sont pas soumises à l'agrément de l'AMF et n'ont donc pas été approuvées par cette dernière.

D- Changement de Gestionnaire administratif et comptable :

La Société de Gestion a également souhaité changer de Gestionnaire administratif et comptable : ces missions étaient assurées par European Fund Administration France SAS (EFA France) et après la mutation elles seront exercées par Société Générale Securities Services Net Asset Value.

E- Changement de nom du Fonds

La Société de Gestion a décidé de changer le nom du Fonds qui devient « ODDO BHF Algo Emerging Markets» afin de refléter la nouvelle stratégie.

F- Création de classe de parts

La Société de Gestion a décidé de créer un nouveau type de parts « CI-EUR », libellées en euros, dont le montant minimal de souscription initiale est de 250.000 euros. Les parts CI-EUR sont réservées aux contreparties éligibles et aux investisseurs professionnels au sens de la Directive 2014/65/UE (dite « MIF 2 »).

Leur code ISIN est FR0013353026.

G- changement de nom de la part A

Dans un souci de cohérence au sein de la gamme de fonds de la Société de gestion, il a été décidé de changer la dénomination de la part A (code Isin : FR0007475843).

Après la mutation, elle sera dénommée « CR-EUR ». Les autres caractéristiques de la part restent inchangées.

Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance de prendre connaissance des Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) et du prospectus du Fonds.

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du Fonds ODDO BHF Algo Emerging Markets (ex. Sélection Multi Gérants Asie Emergente), datés du 21/01/2019, sera disponible en langue française et anglaise sur le site am.oddo-bhf.com ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Le prospectus daté du même jour sera disponible en langues française et anglaise sur le site am.oddo-bhf.com ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

En raison de la modification du profil de risque, les options suivantes vous sont offertes :

- La modification vous convient : aucune action de votre part n'est nécessaire ;
- La modification ne vous convient pas : vous avez la possibilité de sortir sans frais, le Fonds n'appliquant pas de commission de rachat ;
- Vous n'avez pas d'avis sur l'opération : nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller habituel.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité, et vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de notre considération respectueuse.

Rapport sur les rémunérations en application de la directive OPCVMV

1- Eléments quantitatifs

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables (*)	Nombre de bénéficiaires (**)
Montant total des rémunérations versées de janvier à décembre 2018	8 988 654	16 005 480	162

(*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année

(**) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2018 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

	Cadres supérieurs	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque de l'OPCVM	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2018 (fixes et variable *)	1 268 967	11	17 159 577	33

(*) Rémunérations variables au titre de l'année 2018

2- Eléments qualitatifs

2.1 Critères financiers et non financiers des politiques et pratiques de rémunération

2.1.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

2.1.2. Les rémunérations variables

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir. Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

2.2 Information pour gérer le profil de risque du FIA et mesures adoptées pour éviter et gérer les conflits d'intérêts

La société de gestion a choisi de ne pas mettre en place de rémunération en lien direct avec la performance du fonds. De sorte, la Politique de rémunération promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA.

2.3 Procédure de prise de décision pour la détermination de la politique de rémunération

L'Organe de Direction de la politique de rémunération a pour rôle l'élaboration, l'approbation et la supervision de la politique de rémunération. Il doit notamment faire en sorte que la politique de rémunération encourage l'alignement des risques pris par ses salariés à ceux des OPC gérés par la Société de Gestion, ceux des investisseurs dans ces fonds et ceux de la Société de Gestion elle-même.

OBAM SAS a décidé que l'Organe de Direction, au sens de la politique de rémunération variable, sera composé par les membres de la Direction de la Société (actuellement composée par un Président et un Directeur Général délégué). A ce titre, l'Organe de Direction est responsable de l'approbation et du respect de la politique de rémunération variable d'OBAM SAS, ainsi qu'il est responsable de la mise en œuvre de cette dernière.

Aux fins de procéder aux opérations de contrôle nécessaires et aux éventuels ajustements, l'Organe de Direction se réunira au moins une fois par an afin d'étudier la politique de rémunération de OBAM SAS et envisager son éventuelle évolution qui pourrait être motivée par un changement de réglementation ou par une évolution du contexte interne de OBAM SAS.

Dans le cadre de son analyse de la politique de rémunérations variables, l'Organe de Direction sera assisté des Ressources Humaines du Groupe, qui l'épaulent dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de rémunérations variables, ainsi que des diverses équipes de Contrôle et d'Audit de la Société et du Groupe.

L'Organe de Direction sera informé des collaborateurs qualifiés de Preneurs de risques au sens de la réglementation et des pratiques de la Société et plus globalement du Groupe. Le groupe ODDO BHF a pris la décision de n'avoir qu'un seul Comité des rémunérations dont la compétence de supervision couvre aussi bien les entités régulées par la Directive CRD IV que celles entrant dans le champ des Directives AIFM et UCITS V. Les membres du Comité des rémunérations sont des représentants de l'Organe de Surveillance de ODDO BHF SCA, maison mère de OBAM SAS et sont en conséquence indépendants de la Société de Gestion.

2.4 Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé

Le réexamen annuel de la politique de rémunération prévu au 3° et 4° du I de l'article 314-85-2 du règlement général de l'AMF ne fait pas apparaître de modification dans la politique de rémunérations.

rapport du commissaire aux comptes

*FCP ODDO BHF ALGO EMERGING MARKETS
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 28 juin 2019*

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 28 juin 2019

Aux porteurs de parts du FCP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ODDO BHF ALGO EMERGING MARKETS, constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP), relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30 juin 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

comptes
annuels

BILANactif

28.06.2019

29/06/2018

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	51 704 004,62	64 349 186,94
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	46 833 239,47	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 821 766,20	64 349 186,94
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	48 998,95	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	607 232,54	6 563,14
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	607 232,54	6 563,14
Comptes financiers	2 392 418,25	868 539,41
Liquidités	2 392 418,25	868 539,41
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	54 703 655,41	65 224 289,49

BILAN passif

	28.06.2019	29/06/2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	53 107 350,93	57 594 879,60
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 437 413,93	8 507 326,98
• Résultat de l'exercice	39 956,13	-968 381,63
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	54 584 720,99	65 133 824,95
Instruments financiers	48 998,95	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	48 998,95	-
Autres opérations	-	-
Dettes	69 935,47	90 464,54
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	69 935,47	90 464,54
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	54 703 655,41	65 224 289,49

HORS-bilan

28.06.2019

29/06/2018

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	2 775 026,34	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	28.06.2019	29/06/2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 327,08	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	892 874,36	123 143,84
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	895 201,44	123 143,84
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-5 204,32	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-5 204,32	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	889 997,12	123 143,84
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-954 105,80	1 059 261,48
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-64 108,68	-936 117,64
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	104 064,81	-32 263,99
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	39 956,13	-968 381,63

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- les instruments financiers et valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché, selon les principes suivants :
- L'évaluation se fait au dernier cours de bourse officiel.

Le cours de bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotations européennes : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative
Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative
Places de cotations nord et sud américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Les cours retenus sont ceux connus le lendemain à 9 heures (heure de Paris) et récupérés par le biais de diffuseurs : Fininfo ou Bloomberg. En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse connu est utilisé.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de gestion à leur valeur probable de négociation. En particulier, les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à trois mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- les contrats financiers (les opérations à terme, fermes ou conditionnelles, ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré) sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. La méthode d'évaluation des engagements hors bilan est une méthode qui consiste en une évaluation au cours de marché des contrats à terme fermes et en une traduction en équivalent sous-jacent des opérations conditionnelles.
- Garanties financières: aux fins de limiter au mieux le risque de contrepartie tout en tenant compte de contraintes opérationnelles, la société de gestion applique un système d'appel de marge par jour, par fonds et par contrepartie avec un seuil d'activation fixé à un maximum de 100 K , fondé sur une évaluation au prix de marché (mark-to-market).

Les cours retenus pour la valorisation des opérations à terme, fermes ou conditionnelles sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient selon leur place de cotation :

Places de cotations européennes : Cours de compensation du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

Places de cotations nord et sud américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

En cas de non cotation d'un contrat à terme ferme ou conditionnel, le dernier cours connu est retenu.

Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur. Les titres reçus en pension sont inscrits à leur date d'acquisition dans la rubrique « Créances représentatives des titres reçus en pension » à leur valeur fixée dans le contrat par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Pendant la durée de détention ils sont maintenus à cette valeur, à laquelle viennent se rajouter

les intérêts courus de la pension.

Les titres donnés en pension sont sortis de leur compte au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite dans la rubrique « Titres donnés en pension » ; cette dernière est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite dans la rubrique « Dettes représentatives des titres donnés en pension » par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Elle est maintenue à la valeur fixée dans le contrat à laquelle viennent se greffer les intérêts relatifs à la dette.

- Autres instruments : les parts ou actions d'OPC détenus sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes de comptabilisation

Comptabilisation des revenus :

Les intérêts sur obligations et titres de créance sont calculés selon la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction :

Les opérations sont comptabilisées selon la méthode des frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Part CR-EUR: 1,75% TTC maximum
		Part GC: 0.90% TTC maximum
		Part CN-EUR : 1.10 % TTC maximum
		Part CI-EUR : 0.9 % TTC maximum
Acteurs percevant des commissions de mouvement : - Société de gestion: 100 %	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : selon les marchés, avec un maximum de 0,50% TTC avec un minimum de 7.50 HT pour les actions françaises et 50 HT pour les actions étrangères

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème
Commission de surperformance (*)	Actif net	20% de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence MSCI Emerging Markets (EUR, Net Return) si la performance du Fonds est positive.

(*) Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est disponible auprès de la Société de Gestion.

Commission de surperformance : Commission variable basée sur la comparaison entre la performance de la part et celle de l'indicateur de référence, sur la période de référence du Fonds.

- La méthode de calcul de la commission de surperformance vise à déterminer la « valeur créée par le gérant » en montant absolu : cela revient à comparer les fonds reçus (soit, les souscriptions) au fonds restitués (soit, les rachats) + fonds gérés (soit, l'actif net).
- Les fonds reçus sont représentés par « l'actif indicé » (ou fonds fictif) qui est l'élément de comparaison. L'actif indicé est calculé sous forme de compteur : à chaque calcul de valeur liquidative, les souscriptions t-1 sont indicées par la performance de t-1 à t de l'indice de comparaison. On détermine ainsi un actif théorique dans lequel chaque souscription est immédiatement investie dans l'indice de comparaison. Le montant de la provision pour surperformance est indépendant du montant des souscriptions : par exemple si l'actif comptable est augmenté de 1 million d'euros (suite à une souscription), l'actif indicé est augmenté du même montant, donc le montant de la provision pour surperformance reste stable.

En cas de rachats, la surperformance liée à ces rachats fait l'objet d'une provision spécifique, distincte de la provision de surperformance sur encours. La surperformance liée aux rachats est définie comme une quote-part (soit nb de parts rachetées / nb de parts total) de la surperformance sur encours. Celle-ci est calculée sous forme de compteur et permet de « cristalliser » la provision pour surperformance liée aux rachats. L'actif indicé est également ajusté de la quote-part de rachats. Ainsi en cas de rachats, il y a transfert de la provision de surperformance sur encours vers la provision de surperformance sur rachats. Cependant, la provision totale reste indépendante du montant des rachats. La provision de surperformance liée aux rachats est définitivement acquise à la société de gestion et prélevée en fin d'exercice comptable.

La performance du Fonds est déterminée par rapport à son actif comptable après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

Dès lors que la performance du Fonds depuis le début de la période de référence est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence, une provision de 20% maximum de cette surperformance est constituée à chaque calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport à son indicateur de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission variable ne sera définitivement perçue qu'en fin de période de référence et seulement si, sur la période de référence, la performance du Fonds est positive et supérieure à son indicateur de référence. Elle est prélevée annuellement au bénéfice de la Société de Gestion sur la dernière valeur liquidative de l'exercice, sous réserve qu'à cette date, la période de référence soit au minimum égale à un an.

Le paiement de toute commission de surperformance interviendra à chaque date de clôture de l'exercice comptable du Fonds et pour la première fois le 30 juin 2012. L'indicateur de référence ayant changé le 21 janvier 2019, la Société de Gestion a décidé de prolonger exceptionnellement la période de calcul des commissions de surperformance jusqu'au 30 juin 2020, afin que le nouvel indicateur puisse être en vigueur pendant au minimum 12 mois. Ainsi, aucune commission de surperformance ne sera payée le 30 juin 2019.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Affectation du résultat net : Capitalisation

Affectation des plus ou moinsvalues nettes réalisées : Capitalisation



2 évolutionactif net

Devise	28.06.2019	29/06/2018
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	65 133 824,95	59 763 250,30
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	36 031 342,63	25 170 940,63
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-42 652 147,50	-23 086 929,26
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 717 037,41	8 231 711,93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 294 699,32	-59 961,56
Plus-values réalisées sur contrats financiers	177 278,91	105 675,84
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-101 354,98	-7 758,12
Frais de transaction	-190 933,60	-10 314,31
Différences de change	-581 138,31	-113 271,42
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-4 639 379,47	-3 923 401,44
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 376 039,16	7 657 704,76
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	7 015 418,63	11 581 106,20
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	48 998,95	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	48 998,95	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-64 108,68	-936 117,64
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	54 584 720,99	65 133 824,95

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	2 775 026,34	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 392 418,25
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 392 418,25	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	HKD	TWD	KRW	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	15 143 904,07	6 983 511,74	5 615 167,11	19 090 656,55
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	300 179,79	37 522,69	-	261 758,82
Comptes financiers	-	-	-	710 408,71
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	2 775 026,34

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	607 232,54
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	462 475,00
Depots de garantie (verses)	136 986,30
Rétrocession de frais gestion	7 771,24
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	69 935,47
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	62 562,52
RACHAT à payer	7 372,95
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART CR / FR0007475843	47 409	8 982 753,89	153 230	28 802 139,32
PART CN / FR0013280187	81 244	7 287 908,31	38 509	3 438 548,75
PART CI / FR0013353026	15 000	15 000 000,00	6 770	6 444 227,60
PART GC / FR0011606359	38 137,889	4 760 680,43	31 764,268	3 967 231,83
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART CR / FR0007475843		1 525,01		-
PART CN / FR0013280187		2 960,36		-
PART CI / FR0013353026		-		-
PART GC / FR0011606359		4 066,44		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART CR / FR0007475843		1 525,01		-
PART CN / FR0013280187		2 960,36		-
PART CI / FR0013353026		-		-
PART GC / FR0011606359		4 066,44		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART CR / FR0007475843		-		-
PART CN / FR0013280187		-		-
PART CI / FR0013353026		-		-
PART GC / FR0011606359		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART CR / FR0007475843	1,75
PART CN / FR0013280187	1,10
PART CI / FR0013353026	0,90
PART GC / FR0011606359	0,90
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	
	Montant
Catégorie de part :	
PART CR / FR0007475843	-
PART CN / FR0013280187	-
PART CI / FR0013353026	-
PART GC / FR0011606359	0,02
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	1 208,10
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.06.2019	29/06/2018
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	39 956,13	-968 381,63
Total	39 956,13	-968 381,63

PART CR / FR0007475843	28.06.2019	29/06/2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-101 198,03	-930 423,29
Total	-101 198,03	-930 423,29
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART CN / FR0013280187	28.06.2019	29/06/2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	14 385,49	-117,29
Total	14 385,49	-117,29
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART CI / FR0013353026	28.06.2019	29/06/2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	92 905,38	-
Total	92 905,38	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART GC / FR0011606359	28.06.2019	29/06/2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	33 863,29	-37 841,05
Total	33 863,29	-37 841,05
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.06.2019	29/06/2018
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 437 413,93	8 507 326,98
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1 437 413,93	8 507 326,98

PART CR / FR0007475843	28.06.2019	29/06/2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 262 990,13	7 807 609,22
Total	1 262 990,13	7 807 609,22
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART CN / FR0013280187	28.06.2019	29/06/2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	133 247,47	402,46
Total	133 247,47	402,46
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART CI / FR0013353026	28.06.2019	29/06/2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-162 663,19	-
Total	-162 663,19	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART GC / FR0011606359	28.06.2019	29/06/2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	203 839,52	699 315,30
Total	203 839,52	699 315,30
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 19 novembre 1993

Devise					
EUR	28.06.2019	29/06/2018	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015
Actif net	54 584 720,99	65 133 824,95	59 763 250,30	45 923 222,84	54 509 887,18

PART CR / FR0007475843	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	28.06.2019	29/06/2018	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015
Nombre de parts en circulation	194 095	299 916	300 890	286 992	288 038
Valeur liquidative	188,64	199,16	188,86	158,21	182,81
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	5,98	22,93	8,63	-1,16	22,77

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART CN / FR0013280187	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	28.06.2019	29/06/2018	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015
Nombre de parts en circulation	42 985	250	-	-	-
Valeur liquidative	90,27	94,68	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	3,43	1,14	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART CI / FR0013353026	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	28.06.2019	29/06/2018	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015
Nombre de parts en circulation	8 230	-	-	-	-
Valeur liquidative	989,85	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-8,47	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART GC / FR0011606359	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	28.06.2019	29/06/2018	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015
Nombre de parts en circulation	46 946,933	40 573,312	23 561,127	4 980,795	15 609,747
Valeur liquidative	126,58	132,52	124,60	103,51	118,58
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	5,06	16,30	6,65	0,03	15,51

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 28.06.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
TH0268010Z03	ADVANCED INFO SERVICE PUBLIC	PROPRE	64 000,00	399 494,33	THB	0,73
KYG011981035	AGILE GROUP HOLDINGS LTD	PROPRE	410 000,00	482 033,07	HKD	0,88
CNE100000Q43	AGRICULTURAL BANK OF CHINA-H	PROPRE	1 500 000,00	551 315,63	HKD	1,01
TH0765010Z08	AIRPORTS OF THAILAND PUBLIC CO LTD	PROPRE	190 000,00	399 866,57	THB	0,73
US01609W1027	ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR	PROPRE	11 000,00	1 636 766,77	USD	3,00
MYL10150O006	AMMB HOLDINGS BHD	PROPRE	490 000,00	440 428,38	MYR	0,81
ZAE000013181	ANGLO PLATINUM LTD	PROPRE	15 000,00	781 761,12	ZAR	1,43
ZAE000043485	ANGLOGOLD ASHANTI	PROPRE	40 000,00	632 709,68	ZAR	1,16
CNE1000001W2	ANHUI CONCH CEMENT CO LTD-H	PROPRE	91 000,00	500 674,39	HKD	0,92
US05278C1071	AUTOHOME SP ADR	PROPRE	3 400,00	255 626,98	USD	0,47
BRBBASACNOR3	BANCO DO BRASIL SA	PROPRE	51 000,00	630 284,56	BRL	1,15
TH0001010014	BANGKOK BANK-F-	PROPRE	50 000,00	284 903,14	THB	0,52
ID1000109507	BANK CENTRAL ASIA	PROPRE	300 000,00	558 943,18	IDR	1,02
CNE1000001Z5	BANK OF CHINA -H-	PROPRE	2 200 000,00	816 014,57	HKD	1,49
CNE100000205	BANK OF COMMUNICATIONS CO-H	PROPRE	750 000,00	499 893,22	HKD	0,92
TH0002010Z06	BERLI JUCKER PUBLIC CO LTD DOMESTIC	PROPRE	200 000,00	289 198,16	THB	0,53
TH0168A10Z01	BUMRUNGRAD HOSPITAL PUBLIC CO LTD BH - DOMESTIC	PROPRE	63 000,00	304 860,68	THB	0,56
CNE100001QS1	CHINA CINDA ASSET MANAGEME-H	PROPRE	1 900 000,00	384 403,56	HKD	0,70
CNE1000001Q4	CHINA CITIC BANK CORP LTD-H	PROPRE	940 000,00	470 163,76	HKD	0,86
CNE1000002H1	CHINA CONSTRUCTION BANK H	PROPRE	490 000,00	370 657,20	HKD	0,68
CNE100001QW3	CHINA EVERBRIGHT BANK	PROPRE	1 100 000,00	442 626,08	HKD	0,81
CNE100000HF9	CHINA MINSHENG BANKING CORP	PROPRE	770 000,00	468 219,27	HKD	0,86
CNE1000002N9	CHINA NATIONAL BUILDING MATERI	PROPRE	560 000,00	431 161,42	HKD	0,79
KYG2113L1068	CHINA RESOURCES CEMENT	PROPRE	440 000,00	374 377,59	HKD	0,69
TW0002412004	CHUNGHWA TELECOM CO LTD	PROPRE	150 000,00	479 211,55	TWD	0,88

ODDO BHF ALGO EMERGING MARKETS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BRCMIGACNPR3	CIA ENERG MINAS GERAIS PREF	PROPRE	130 000,00	442 308,57	BRL	0,81
HK0883013259	CNOOC LTD -H-	PROPRE	480 000,00	720 790,39	HKD	1,32
KYG245241032	COUNTRY GARDEN HOLDINGS CO	PROPRE	400 000,00	534 118,63	HKD	0,98
BMG2519Y1084	CREDICORP LTD.	PROPRE	2 300,00	462 322,62	USD	0,85
KR7000210005	DAELIM INDUSTRIAL	PROPRE	6 400,00	559 731,81	KRW	1,03
KR7139130009	DGF FINANCIAL GROUP	PROPRE	77 000,00	477 255,02	KRW	0,87
PLDINPL00011	DINO POLSKA SA	PROPRE	9 500,00	292 820,48	PLN	0,54
CNE100000312	DONGFENG MOTOR H	PROPRE	580 000,00	417 223,98	HKD	0,76
KR7241560002	DOOSAN BOBCAT INC	PROPRE	18 000,00	498 282,99	KRW	0,91
COC04PA00016	ECOPETROL SA	PROPRE	1 100 000,00	879 486,33	COP	1,61
BREGIEACNOR9	ENGIE BRASIL ENERGIA SA SHS	PROPRE	68 000,00	677 257,94	BRL	1,24
TRAEREG91G3	EREGLI DEMIR VE CE	PROPRE	350 000,00	418 184,85	TRY	0,77
TW0004904008	FAR EASTONE TELECOMMUNICATION	PROPRE	150 000,00	332 055,44	TWD	0,61
TW0009910000	FENG TAY ENTERPRISE CO LTD	PROPRE	67 000,00	458 403,31	TWD	0,84
KR7081660003	FILA KOREA	PROPRE	5 000,00	291 653,73	KRW	0,53
TW0002892007	FIRST FINANCIAL HOLDING	PROPRE	630 000,00	406 099,98	TWD	0,74
KYG3701A1067	FUTURE LAND DEVELOPMENT	PROPRE	370 000,00	427 519,70	HKD	0,78
TW0009921007	GIANT MANUFACTURE	PROPRE	46 000,00	316 025,17	TWD	0,58
TW0006488000	GLOBALWAFERS CO LTD	PROPRE	46 000,00	409 012,00	TWD	0,75
CNE100000569	GUANGZHOU R&F PROPERTIES - H	PROPRE	290 000,00	489 586,26	HKD	0,90
TH8319010006	GULF ENERGY DEVELOPMENT PUBLIC COMPANY LTD	PROPRE	95 000,00	334 582,23	THB	0,61
TRASAHOL91Q5	HACI OMER SABANCI HOLDING	PROPRE	420 000,00	547 731,83	TRY	1,00
KR7086790003	HANA FINANCIAL GROUP	PROPRE	21 000,00	597 300,76	KRW	1,09
MYL581900007	HONG LEONG BANK	PROPRE	73 000,00	294 723,87	MYR	0,54
TW0002207008	HOTAI MOTOR CO LTD	PROPRE	23 000,00	330 330,84	TWD	0,61
KR7005380001	HYUNDAI MOTOR	PROPRE	6 000,00	638 824,34	KRW	1,17
KR7024110009	INDUSTRIAL BANK OF KOREA	PROPRE	48 000,00	512 884,69	KRW	0,94
BRIRBRACNOR4	IRB BRASIL RESSEGUROS SA	PROPRE	15 000,00	338 518,99	BRL	0,62
CL0002262351	ITAU CORPBANCA	PROPRE	49 200 000,00	360 033,41	CLP	0,66
BRJBSSACNOR8	JBS	PROPRE	70 000,00	340 329,01	BRL	0,62

ODDO BHF ALGO EMERGING MARKETS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
TH0016010009	KASIKORNBANK PUBLIC LOCAL	PROPRE	63 000,00	339 134,95	THB	0,62
TRAKCHOL91Q8	KOC HOLDING	PROPRE	200 000,00	532 580,31	TRY	0,98
CZ0008019106	KOMERCNI BANKA AS	PROPRE	9 000,00	315 162,71	CZK	0,58
ZAE000085346	KUMBA IRON ORE LTD	PROPRE	10 000,00	310 974,53	ZAR	0,57
KR7011780004	KUMHO PETRO CHEMICAL CO LTD	PROPRE	5 400,00	399 995,30	KRW	0,73
BRLRENACNOR1	LOJAS RENNER SA	PROPRE	4 950,00	53 485,31	BRL	0,10
CNE1000003R8	MAANSHAN IRON & STEEL-H	PROPRE	1 100 000,00	383 279,57	HKD	0,70
MYL115500000	MALAYAN BANKING	PROPRE	200 000,00	377 382,55	MYR	0,69
TW0002454006	MEDIATEK INC	PROPRE	68 000,00	603 665,19	TWD	1,11
TH6068010Y02	MUANGTHAI CAPITAL PUBLIC COMPANY LTD	PROPRE	330 000,00	533 871,26	THB	0,98
ZAE000015889	NASPERS-N-	PROPRE	2 600,00	553 646,00	ZAR	1,01
BRNATUACNOR6	NATURA COSMETICOS	PROPRE	29 000,00	375 340,24	BRL	0,69
BMG653181005	NINE DRAGONS PAPER	PROPRE	460 000,00	358 304,58	HKD	0,66
TW0003034005	NOVATEK MICROELECTRONICS	PROPRE	53 000,00	259 226,59	TWD	0,47
MYL603300004	PETRONAS GAS	PROPRE	87 000,00	320 928,16	MYR	0,59
PHY7072Q1032	PLDT INC	PROPRE	22 000,00	486 405,33	PHP	0,89
MYL129500004	PUBLIC BANK BHD	PROPRE	86 000,00	420 305,56	MYR	0,77
TW0002379005	REALTEK SEMICONDUCTOR	PROPRE	120 000,00	775 220,10	TWD	1,42
MYL106600009	RHB CAPITAL BHD	PROPRE	230 000,00	273 198,61	MYR	0,50
BRSBSPACNOR5	SABESP	PROPRE	30 000,00	324 909,50	BRL	0,60
KR7009150004	SAMSUNG ELECTRO-MECHANICS	PROPRE	5 700,00	423 951,21	KRW	0,78
KR7005930003	SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	PROPRE	34 000,00	1 215 287,26	KRW	2,23
HK3377040226	SINO-OCEAN GROUP HOLDINGS LTD -H-	PROPRE	1 200 000,00	447 796,42	HKD	0,82
KYG8569A1067	SUNAC CHINA HOLDINGS LTD	PROPRE	130 000,00	561 094,31	HKD	1,03
TW0003045001	TAIWAN MOBILE CO LTD	PROPRE	120 000,00	415 599,40	TWD	0,76
TW0002330008	TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING CO LTD	PROPRE	210 000,00	1 418 975,08	TWD	2,60
ZAE000044897	TELKOM SA SOC SHS	PROPRE	70 000,00	401 860,69	ZAR	0,74
KYG875721634	TENCENT HOLDINGS LTD	PROPRE	54 000,00	2 140 116,22	HKD	3,92
CNE1000004K1	TSINGTAO BREWERY CO LTD	PROPRE	83 000,00	464 122,33	HKD	0,85
TW0002303005	UNITED MICROELECTRONICS CORP	PROPRE	1 300 000,00	512 713,95	TWD	0,94

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BRVALEACNOR0	VALE DO RIO DOCE	PROPRE	69 000,00	819 222,84	BRL	1,50
CNE1000004L9	WEICHAI POWER CO LTD-H	PROPRE	530 000,00	786 341,31	HKD	1,44
CNE1000004Q8	YANZHOU COAL MINING H	PROPRE	440 000,00	361 024,63	HKD	0,66
KYG984191075	YIHAI INTERNATIONAL HOLDINGS LTD	PROPRE	68 000,00	309 928,18	HKD	0,57
HK0123000694	YUEXIU PROPERTY	PROPRE	2 500 000,00	497 364,25	HKD	0,91
US98850P1093	YUM CHINA HOLDINGS INC	PROPRE	16 000,00	649 104,32	USD	1,19
KYG9884T1013	YUZHOU PROPERTIES CO	PROPRE	1 100 000,00	453 753,55	HKD	0,83
KYG989221000	ZHEN DING TECH	PROPRE	95 000,00	266 973,14	TWD	0,49
Total Action				46 833 239,47		85,80
O.P.C.V.M.						
LU1681043086	AMUNDI MSCI INDIA UCITS ETF - EUR (C)	PROPRE	9 000,00	4 821 766,20	EUR	8,83
Total O.P.C.V.M.				4 821 766,20		8,83
Total Valeurs mobilières				51 655 005,67		94,63
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE USD	PROPRE	0,00	-48 998,95	USD	-0,09
Total APPELS DE MARGES				-48 998,95		-0,09
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-7 372,95	EUR	-0,01
	BANQUE BRL SGP	PROPRE	0,00	19 649,01	BRL	0,04
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	1 682 009,54	EUR	3,08
	BANQUE USD SGP	PROPRE	0,00	690 759,70	USD	1,27
Total BANQUE OU ATTENTE				2 385 045,30		4,37
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	0,00	136 986,30	USD	0,25
Total DEPOSIT DE GARANTIE				136 986,30		0,25
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-49 352,07	EUR	-0,09
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-3 340,67	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-5 503,54	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-4 031,83	EUR	-0,01
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	0,00	-194,50	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	0,00	-139,91	EUR	-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRRETROFDGN-1	PROPRE	0,00	7 771,24	EUR	0,01
Total FRAIS DE GESTION				-54 791,28		-0,10
Total Liquidites				2 418 241,37		4,43
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
MES200919	MINI MSCI E 0919	PROPRE	60,00	48 998,95	USD	0,09
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				48 998,95		0,09
Total Futures				48 998,95		0,09
Coupons						
Action						
CNEHKD00Q43	AGRICULTURAL BANK CH	ACHLIG	1 500 000,00	30 021,41	HKD	0,05
MYL10150O006	AMMB HOLDINGS BHD	ACHLIG	490 000,00	15 618,03	MYR	0,03
BRBBASACNOR3	BANCO DO BRASIL SA	ACHLIG	51 000,00	1 698,94	BRL	0,00
CNEHKD00205	BANK OF COMMUNICAT C	ACHLIG	750 000,00	25 862,94	HKD	0,05
CNE100001QS1	CHINA CINDA ASSET MA	ACHLIG	1 900 000,00	20 788,74	HKD	0,04
CNE1HKD001Q4	CHINA CITIC BANK H	ACHLIG	940 000,00	27 646,47	HKD	0,05
CNECN001QW3	CHINA EVERBRIGHT BK	ACHLIG	1 100 000,00	20 378,18	CNY	0,04
CNE100HKD359	CHINA INTL CAP-H-	ACHLIG	240 000,00	4 911,17	HKD	0,01
CNE1HKD002L3	CHINA LIFE INS CO-H	ACHLIG	280 000,00	5 730,04	HKD	0,01
CNE100000HF9	CHINA MINSHENG BANK	ACHLIG	770 000,00	30 647,04	HKD	0,06
CNE1HKD002N9	CHINA NATIONAL BUI	ACHLIG	560 000,00	11 601,70	HKD	0,02
HK0883013259	CNOOC LIMITED -H-	ACHLIG	480 000,00	21 580,55	HKD	0,04
KYG245241CNY	COUNTRY GARDEN HOLD	ACHLIG	400 000,00	15 505,78	CNY	0,03
CNE100000312	DONGFENG MOTOR H	ACHLIG	580 000,00	16 684,57	CNY	0,03
BREGIEACNOR9	ENGIE BRASIL SHS	ACHLIG	99 000,00	2 132,31	BRL	0,00
CNE10000056H	GUANGZHOU PROPERTIES	ACHLIG	290 000,00	27 707,21	HKD	0,05
BRHYEACNOR0	HYPERA	ACHLIG	61 000,00	3 025,99	BRL	0,01
BRJBSSACNOR8	JBS	ACHLIG	116 000,00	59,69	BRL	0,00
TH0016010009	KASIKORNBANK	ACHLIG	73 000,00	6 584,27	THB	0,01
BRLRENACNOR1	LOJAS RENNER SA	ACHLIG	49 950,00	889,40	BRL	0,00
CNE1000003R8	MAANSHAN IRON & ST	ACHLIG	1 100 000,00	39 237,50	CNY	0,07
MYL60330O004	PETRONAS GAS	ACHLIG	87 000,00	2 957,86	MYR	0,01

ODDO BHF ALGO EMERGING MARKETS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
HK3377040226	SINO-OCEAN GRO -H-	ACHLIG	1 200 000,00	9 846,13	HKD	0,02
KYG8569A1067	SUNAC CHINA HOLDINGS	ACHLIG	130 000,00	13 764,34	HKD	0,03
TW0002330008	TAIWAN SEMICONDUCTOR	ACHLIG	210 000,00	37 522,69	TWD	0,07
CNE1HKD004Q8	YANZHOU COAL MIN H	ACHLIG	440 000,00	30 395,31	HKD	0,06
HK0123000694	YUEXIU PROPERTY	ACHLIG	2 500 000,00	14 330,83	HKD	0,03
KYG9884T1013	YUZHOU PROPERTIES	ACHLIG	1 100 000,00	25 345,91	HKD	0,05
Total Action				462 475,00		0,85
Total Coupons				462 475,00		0,85
Total ODDO BHF ALGO EMERGING MARKETS				54 584 720,99		100,00